

Depuis plusieurs décennies, de nombreux milieux naturels caractéristiques de la région régressent et la diversité des paysages tend à se banaliser, conséquences directes et indirectes de nos modes de production et de consommation.

On observe une évolution préoccupante des populations de certaines espèces et de l'état de conservation et de fonctionnement de leurs habitats, dans plusieurs secteurs du territoire. L'urbanisation, le retournement des prairies, l'arrachage des haies ou encore le drainage des zones humides se poursuivent ; les pollutions persistent, des espèces exotiques colonisent progressivement certaines zones de la région... autant de facteurs qui mènent à une dégradation de notre patrimoine naturel.

Pour y faire face, des actions d'amélioration des connaissances, de gestion et de restauration de ce patrimoine sont mises en œuvre, notamment soutenues par les pouvoirs publics. L'enjeu est de préserver la biodiversité et les nombreux services qu'elle nous rend (alimentation, pollinisation, purification de l'eau, régulation du climat, de la qualité de l'air...) pour maintenir un cadre de vie agréable.

Le Baromètre de la biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté repose sur les connaissances issues des indicateurs de l'observatoire.

Pour aller plus loin, consultez les fiches indicateurs sur notre site internet www.observatoire-biodiversite-bfc.fr



La Bourgogne-Franche-Comté offre une biodiversité relativement riche. Sa géologie variée, ses multiples influences climatiques et son réseau hydrographique dense lui confèrent une palette variée d'écosystèmes, que l'Homme façonne depuis des siècles, au gré de l'évolution de ses modes de vie.

TROIS GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS CARACTÉRISENT LA RÉGION :



© Réserve naturelle des Ballons Comtois (Vosges)

Les massifs du Morvan (associé au Charolais-Brionnais), du Jura et des Vosges (et leur périphérie) :

territoires principalement constitués de petites et moyennes montagnes, couverts par de vastes forêts et des prairies majoritairement occupées par l'élevage bovin. Un important réseau hydrographique de têtes de bassins et des milieux remarquables, tels que les tourbières ou les lacs d'origine glaciaire, y sont présents.

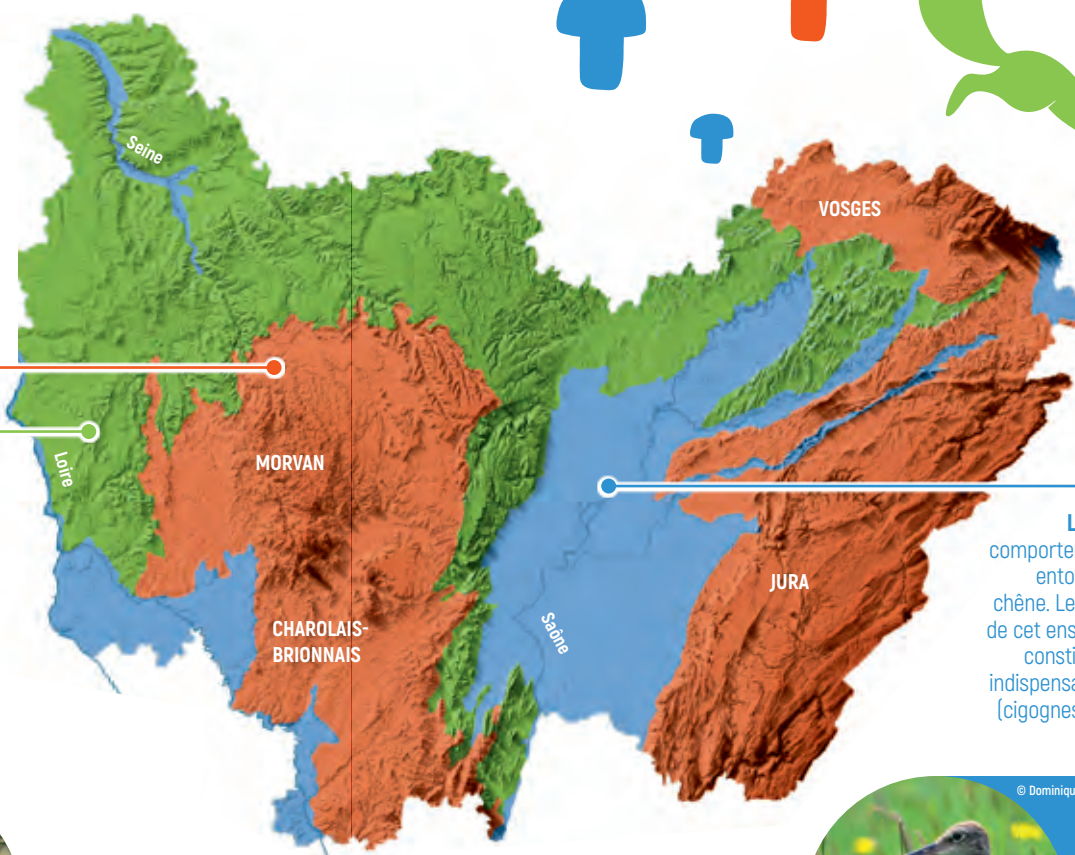
Ces territoires sont riches en biodiversité et abritent des espèces animales et végétales rares, comme la Chouette de Tengmalm ou la Droséra à feuilles rondes.

Les côtes calcaires : caractérisées par des forêts de feuillus, des pelouses sèches et des milieux rocheux. Elles abritent une large diversité d'espèces méridionales et montagnardes rares (Alouette lulu, Lis martagon...) et sont le territoire du vignoble bourguignon et jurassien.

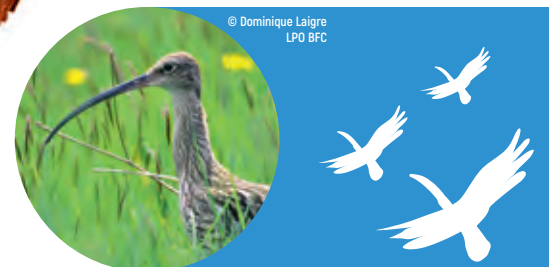
Les plateaux calcaires : parfois entrecoupés de vallées, ils sont couverts de vastes massifs forestiers. Des habitats (comme les marais tufeux) et espèces remarquables (Cigogne noire, Sabot de vénus...) y ont localement trouvé refuge. Ces plateaux sont propices aux grandes cultures qui, malgré une biodiversité amoindrie, peuvent accueillir certaines espèces caractéristiques, comme le Busard cendré ou le Busard Saint-Martin.



© Benoit Fritsch
CEN Bourgogne



Les plaines et vallées alluviales : comportent de vastes prairies inondables, entourées de forêts dominées par le chêne. Les cours d'eau, présents au cœur de cet ensemble paysager (Saône, Loire...), constituent des corridors écologiques indispensables pour de nombreux oiseaux (cigognes, sarcelles...) et poissons migrateurs (saumon, anguille...).



© Dominique Laigre
LPO BFC

Sources : IGN BD ALTI, les contributeurs d'OpenStreetMap, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, CBNFC-ORI, European Environment Agency (EEA) programme Copernicus

LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ACCUEILLE PRÈS DE LA MOITIÉ DES ESPÈCES DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

PLUS DE
6000
ESPÈCES DE
CHAMPIGNONS

PRÈS DE
3000
ESPÈCES DE
PLANTES

PLUS DE
10000
ESPÈCES
D'INSECTES

88
ESPÈCES DE
MAMMIFÈRES

ENVIRON
220
ESPÈCES D'OISEAUX
NICHEURS

13
ESPÈCES DE
REPTILES

17
ESPÈCES
D'AMPHIBIENS



L'Observatoire régional de la biodiversité (ORB) de Bourgogne-Franche-Comté est un outil de la Stratégie régionale pour la biodiversité et s'inscrit dans un réseau coordonné par l'Observatoire national de la biodiversité.

LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2020 – 2030

Elle constitue le cadre commun pour agir en faveur de la biodiversité. Élaborée par la Région et l'État, en partenariat avec l'Office français de la biodiversité, l'Agence régionale de la biodiversité et les agences de l'eau, elle a été approuvée par le Conseil régional le 9 octobre 2020. Elle s'articule avec la Stratégie nationale pour la biodiversité et le Plan stratégique pour la diversité biologique des Nations unies. La SRB vise à renforcer la cohérence et la complémentarité entre politiques publiques. Elle est constituée de trois documents :

- **le diagnostic** qui dresse un panorama de la biodiversité et identifie les principaux enjeux ;
- **six orientations stratégiques** qui fixent 19 objectifs à atteindre d'ici 10 ans ;
- **le guide d'accompagnement pour l'action** qui présente des recommandations pour celles et ceux qui veulent s'engager en faveur de la biodiversité.

Complémentaire et en cohérence avec la SRB et son cadre d'intervention stratégique, **le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** est un document de planification multithématique et transversal. Il couvre 12 domaines, dont celui de la protection et la restauration de la biodiversité. Le SRADDET dessine ce que sera la Bourgogne-Franche-Comté en 2050, en portant des actions qui s'inscrivent dans cette vision d'avenir. Par conséquent, il concerne et croise l'aménagement et le développement des territoires, les transports, la gestion des déchets, le climat, l'air, l'énergie, la biodiversité et la trame verte et bleue.

UNE BIODIVERSITÉ SOUS PRESSION



Les activités humaines exercent depuis toujours de nombreuses pressions sur la biodiversité. Nos modes de vie, de production et de consommation peuvent impacter fortement les espèces et les milieux naturels. Les pressions qu'ils engendrent se font plus prégnantes encore depuis la seconde moitié du XX^e siècle, mettant en péril la biodiversité et les services écosystémiques qu'elle nous fournit, et hypothèquent, désormais, notre qualité de vie. La fragmentation et la destruction des milieux naturels, les pollutions, les invasions biologiques et le changement climatique constituent les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité.

UNE ARTIFICIALISATION DES SOLS

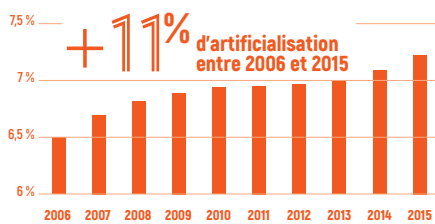
limitée mais croissante

L'aménagement d'infrastructures urbaines ou de transport se fait, principalement, au détriment de sols naturels et agricoles. **Ce changement d'usage des sols provoque la fragmentation, la dégradation, voire la destruction, des habitats des espèces.**

Cette artificialisation des terres est due, principalement, à l'extension des zones péri-urbaines et commerciales. Généralement, elle se traduit par une imperméabilisation des sols. Cela entraîne une **diminution de la fonctionnalité des écosystèmes et, donc, des services écologiques**, comme le stockage de carbone dans les sols ou la régulation des inondations.

En Bourgogne-Franche-Comté, environ 7 % du territoire sont artificialisés (en 2015). Si tous les départements sont concernés, il existe, toutefois, des disparités : le taux d'artificialisation peut varier du simple au double selon les départements.

RYTHME D'ARTIFICIALISATION EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Source des données : Teruti-Lucas

COUVERTURE DES SOLS ARTIFICIELS EN 2015

7,2%
Territoire régional

9,4%
France métropolitaine

Environ **33 500 hectares artificialisés supplémentaires** entre 2006 et 2015 soit 47 000 terrains de foot

UNE FRAGMENTATION IMPORTANTE

des cours d'eau

PLUS DE 8 500 OUVRAGES (BARRAGES, ÉCLUSES, SEUILS DE RIVIÈRES...) SONT PRÉSENTS SUR LES COURS D'EAU DE LA RÉGION



• ouvrage

Source des données :
Registre des obstacles à l'écoulement / OFB

La présence d'ouvrages sur les cours d'eau provoque des modifications profondes des milieux aquatiques.

Ils constituent des obstacles à l'écoulement des eaux, mais aussi des sédiments (dépôts de graviers, sable, vase...).

Ils perturbent le déplacement des espèces aquatiques et entraînent une perte de leurs habitats. En ralentissant l'écoulement des eaux, voire en créant des zones d'eau stagnante, ils induisent un réchauffement et une eutrophisation (forme de pollution issue d'un excès de nutriments, qui entraîne la prolifération d'algues et un appauvrissement en oxygène) qui perturbent les espèces et l'équilibre des milieux aquatiques.

1 ouvrage tous les 3,2 km en moyenne en Bourgogne-Franche-Comté. La moyenne française est de 1 ouvrage tous les 5 km.

UN USAGE DES PESTICIDES

en agriculture qui ne décroît pas

La Bourgogne-Franche-Comté est une région principalement rurale, avec plus de la moitié de son territoire occupé par l'agriculture. Les pesticides, majoritairement employés pour la protection des cultures contre les maladies ou les parasites, ont des impacts multiples sur l'environnement : pollution de l'eau, du sol et de l'air, diminution de la biodiversité... et également sur la santé humaine. **L'usage des pesticides en Bourgogne-Franche-Comté n'a pas connu de baisse significative dans les grandes cultures entre 2011 et 2017.** En revanche, on observe une diminution de l'utilisation d'herbicides en viticulture entre 2013 et 2016, où le désherbage mécanique se développe, remplaçant progressivement le désherbage chimique.

Les quantités et les types de produits appliqués sur les champs varient fortement selon les cultures et les conditions météorologiques d'une année à l'autre. Une forte pluviométrie, par exemple, entraîne généralement le développement de champignons sur les plantes, et donc un besoin plus important en fongicides.

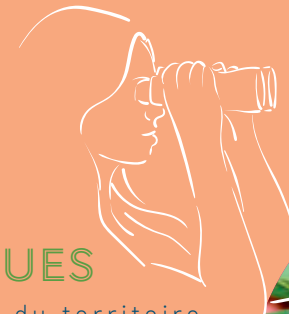
Source : Agreste Bourgogne-Franche-Comté, n° 65, septembre 2019



© David Michelin



© David Michelin



La prolifération de la jussie à grande fleurs dégrade l'état écologique des cours d'eau.

DES ESPÈCES EXOTIQUES

qui envahissent certaines parties du territoire

Les échanges mondiaux et le développement des transports favorisent l'introduction, volontaire ou non, d'espèces exotiques sur un territoire. En l'absence de prédateurs et dans des milieux parfois dégradés, certaines espèces peuvent devenir envahissantes. **Leur présence et leur prolifération peuvent, alors, avoir des conséquences néfastes sur la biodiversité locale, l'économie ou encore la santé humaine.** Les espèces exotiques entrent en compétition avec les espèces autochtones et peuvent s'accaparer leurs ressources alimentaires ou leurs milieux de vie, voire les chasser directement.

Les écrevisses de notre région, par exemple, sont fortement impactées par la présence d'écrevisses américaines, qui entrent en compétition avec elles pour la nourriture et les abris. Ces dernières peuvent également être porteuses de maladies mortelles pour les écrevisses autochtones.

La prolifération de certaines espèces exotiques envahissantes (ragondin, jussie...) peut affecter le fonctionnement de certains milieux (dégradations, envahissement de plans d'eau...).

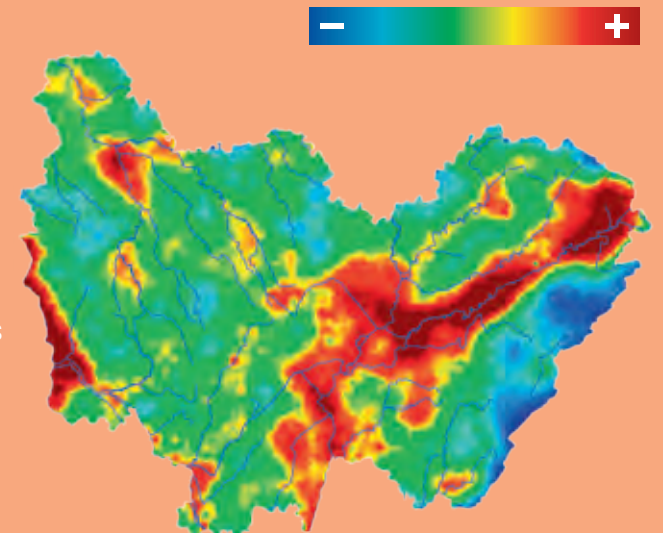


© Frédéric Jeandenand
CEN Bourgogne

58

espèces exotiques envahissantes (au moins) dont **21 espèces animales** et **37 espèces végétales** (sur 84 listées au niveau national)

Les éléments linéaires, comme les routes ou les cours d'eau, sont des vecteurs privilégiés de dissémination des espèces végétales exotiques.



DENSITÉ DES ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET POTENTIELLEMENT ENVAHISSANTES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (OBSERVATIONS APRÈS 2000, TENDANCES)

Source des données : CBNFC-ORI / CBNBP-MNHN

UN TISSU VIVANT PRÉCIEUX

La Bourgogne-Franche-Comté possède un patrimoine naturel riche et diversifié, entre montagnes et plaines alluviales, en passant par les côtes et les plateaux calcaires. Elle abrite de nombreuses espèces, dont certaines emblématiques, comme la Cigogne noire ou le Lynx boréal. Cependant, comme ailleurs, sa biodiversité connaît une érosion, en particulier dans les espaces agricoles de plaines et de plateaux et les zones urbaines.



© Nicolas Tison

DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

bien présentes dans certains territoires

La Bourgogne-Franche-Comté se distingue par l'importance des surfaces forestières (environ 1,8 million d'hectares), des prairies bocagères (environ 1,2 million d'hectares) et de son réseau hydrographique (plus de 48 000 km). Ces espaces constituent des **réservoirs de biodiversité**, où les espèces effectuent tout ou partie de leur cycle de vie, ou des **corridors écologiques**, indispensables à leurs déplacements. Toutefois, **ce réseau est particulièrement discontinu** dans certains territoires, en raison de la présence d'infrastructures linéaires (routes, voies ferrées) ou de la destruction d'éléments du paysage, comme les haies ou les mares.



© David Michelin

Réseau de haies champêtres dans le bocage bourguignon



UNE MAJORITÉ DES EAUX DE SURFACE

en mauvais état écologique

La région possède la particularité d'être en tête de trois bassins versants : la Seine, la Loire et le Rhône. Avec plus de 48 000 km de cours d'eau de toutes tailles et des milliers de plans d'eau (étangs, mares, lacs...), son réseau hydrographique est dense. Il est marqué par la présence de nombreux ruisseaux de tête de bassins (environ 70 % des cours d'eau) qui prennent naissance dans le Morvan, le sud des Vosges, le Jura et le Seuil de Bourgogne (Châtillonnais). **L'état écologique de la majorité des cours d'eau est, aujourd'hui, dégradé.** Ainsi, des espèces patrimoniales, comme le Chabot, la Truite de rivière ou encore l'Écrevisse à pattes blanches, particulièrement sensibles aux dégradations et aux pollutions des écosystèmes aquatiques, régressent.

Le chabot est une espèce de poisson qui affectionne les eaux fraîches de bonne qualité.



Seuls **31%** des cours d'eau sont en bon état écologique en Bourgogne-Franche-Comté

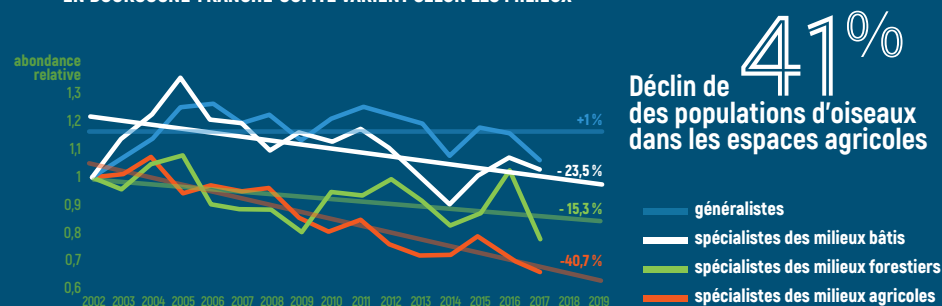
© Fabien Salles
Office français de la biodiversité

DES POPULATIONS D'OISEAUX

qui régressent fortement dans les espaces agricoles

Les oiseaux sont sensibles aux changements environnementaux. Selon les milieux et les espèces, les populations sont plus ou moins impactées par les activités humaines. Un grand nombre d'espèces (Chardonneret élégant, Tourterelle des bois, Alouette des champs...) montre **des diminutions d'abondance significatives depuis plusieurs décennies**. C'est particulièrement le cas dans les milieux agricoles, où les populations régressent fortement depuis le début du siècle. **En revanche, de nouvelles espèces arrivent ou étendent leur aire de répartition dans notre région** (Chevêchette d'Europe, Balbuzard pêcheur, Grand-duc d'Europe...) ou voient leurs populations augmenter (Nette rousse, Aigrette garzette...).

LES TENDANCES D'ÉVOLUTION DES POPULATIONS D'OISEAUX COMMUNS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ VARIENT SELON LES MILIEUX



Source des données : suivis STOC 2002-2019 - LPO

Déclin de **41%** des populations d'oiseaux dans les espaces agricoles

DES ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION

et certaines déjà disparues du territoire

Des listes d'espèces menacées, dites « listes rouges régionales », ont été établies par la communauté naturaliste de Bourgogne-Franche-Comté. Ces listes dressent un bilan du risque de disparition des espèces végétales et animales sur le territoire. **En moyenne, près d'une espèce animale sur trois et une espèce végétale sur six sont menacées de disparition.** Tous les groupes sont concernés, mais certains plus que d'autres : les oiseaux présentent le plus fort taux de menace, avec 40 % des espèces nicheuses menacées. À l'inverse, les mammifères présentent un taux d'espèces menacées relativement faible (autour de 11 % en Bourgogne). Certaines espèces d'oiseaux, d'insectes, de poissons et plusieurs dizaines d'espèces végétales ont, en outre, d'ores et déjà **disparu du territoire ou ne s'y reproduisent plus** (comme le Butor étoilé, le Minioptère de Schreibers ou encore l'Esturgeon).

Le Fadet des tourbières est menacé par la destruction de son habitat et le changement climatique.



© Frédéric Mora

Environ **20%** des espèces présentes en Bourgogne-Franche-Comté sont menacées de disparition



DES ACTIONS DE PRÉSERVATION QUI S'INTENSIFIENT

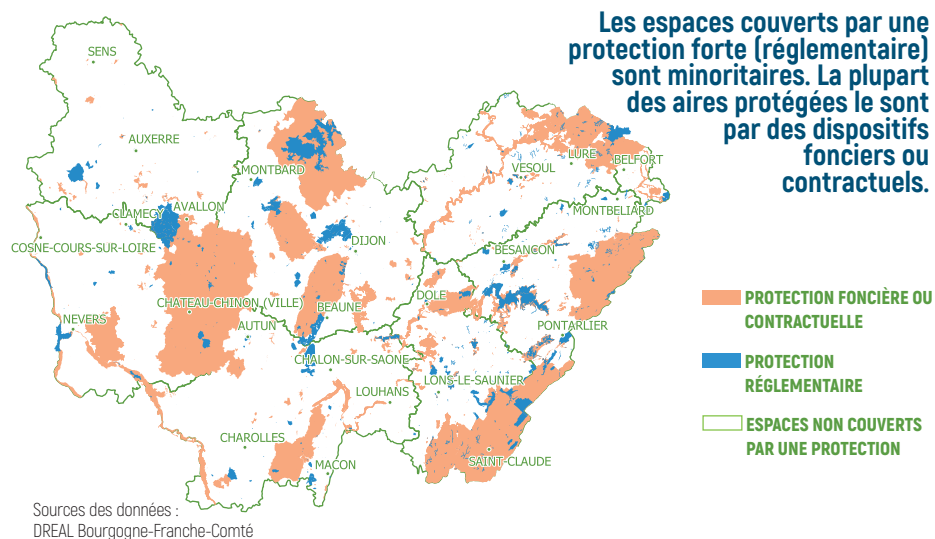


La prise de conscience et la mobilisation citoyenne pour la biodiversité sont de plus en plus soutenues. Des actions sont mises en œuvre, à tous les niveaux, pour inverser la tendance de la perte de biodiversité : l'État et les collectivités, mais aussi les citoyens, en passant par les associations ou encore les acteurs socio-professionnels. Tous s'impliquent et se complètent, pour préserver ou restaurer le patrimoine naturel régional.

PLUS D'UN QUART DE LA RÉGION

bénéficie de politiques territoriales de préservation de la nature

Les aires protégées (parcs nationaux et régionaux, réserves naturelles, zones Natura 2000, espaces naturels sensibles...) **constituent la pierre angulaire historique des politiques de conservation de la biodiversité**. Elles permettent de protéger des espèces et des milieux, tout en impliquant les acteurs socio-professionnels concernés. Ces espaces peuvent être protégés de façon réglementaire ou à travers des conventions avec un tiers (protection contractuelle) ou encore par acquisition foncière par des collectivités ou des organismes compétents, tels que les conservatoires d'espaces naturels (protection foncière). **En 2020, plus d'un quart du territoire de Bourgogne-Franche-Comté (27,1 %) est couvert par au moins un de ces types de protection**. Les espaces sous protection foncière ou contractuelle dominent largement et couvrent 25,6 % du territoire régional, contre 3,9 % sous protection réglementaire (les deux types de protection pouvant se superposer). Les territoires concernés comptent parmi les plus remarquables de la région, mais leur préservation ne saurait être garantie par ces seuls outils de protection. **La mobilisation concrète des acteurs locaux** (collectivités, agriculteurs, forestiers, conservatoires d'espaces naturels, associations...) **reste la clé de l'efficacité de la gestion et de la protection des milieux naturels**.



DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

pour préserver la biodiversité dans les espaces agricoles

Les mesures agro-environnementales (MAE) sont un dispositif d'aides de la Politique agricole commune. Elles permettent de soutenir et encourager les changements de pratiques des agriculteurs. En Bourgogne-Franche-Comté, les mesures mises en œuvre concernent principalement l'absence de fertilisation, le retard de fauche ou encore le pâturage itinérant. **Elles couvrent 6,3 % de la surface agricole utile régionale, soit plus de 160 000 hectares**. Elles concernent également environ 560 km de haies champêtres (soit près de 1 % des haies en région) et **près de 1 200 éléments agroécologiques**, tels que des mares ou des arbres isolés. **Des études menées dans le Val de Saône ont montré une incidence positive des MAE sur le succès de reproduction d'oiseaux prairiaux, sur la diversité végétale, ainsi que sur le maintien, voire la progression, des surfaces en herbe.**

Plus de 160 000 hectares couverts par des mesures agro-environnementales en 2019 en Bourgogne-Franche-Comté

La Fritillaire pintade est une espèce caractéristique des prairies humides pouvant faire l'objet de MAE.

©Mélania Paris / CEN FC

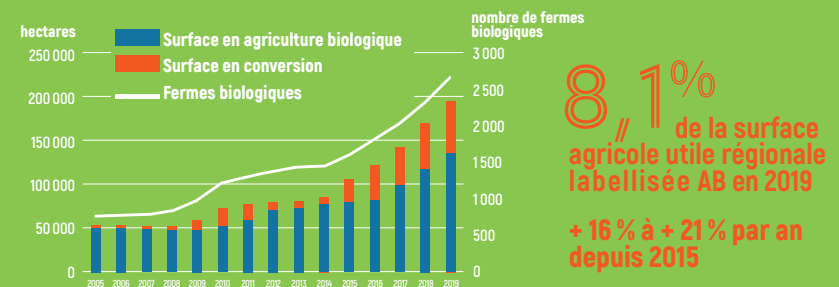
PLUS D'INFOS SUR WWW.OBSERVATOIRE-BIODIVERSITE-BFC.FR RUBRIQUE LES INDICATEURS

DES SURFACES

en agriculture biologique qui progressent

L'agriculture biologique (AB) en Bourgogne-Franche-Comté concerne environ 10 % des exploitations agricoles et plus de 8 % de la surface agricole utile, soit près de 196 000 hectares labellisés « AB ». Ce mode de production agricole s'appuie, autant que possible, sur la valorisation des services écologiques rendus par la biodiversité (pollinisation, régulation des ravageurs de culture, fertilité des sols...) à travers différentes pratiques : interdiction de l'usage d'intrants chimiques de synthèse (engrais, pesticides, hormones...), maintien ou restauration des infrastructures agroécologiques (haies, mares...), rotations longues des cultures ou encore utilisation d'une diversité de variétés végétales et de races animales.

Bien que certaines pratiques puissent être localement intensives (travail du sol ou amendements organiques répétés sur les mêmes parcelles par exemple), l'agriculture biologique contribue à la préservation de la biodiversité sous toutes ses formes (paysagère, spécifique, génétique).



ÉVOLUTION DES SURFACES (EN HECTARES) ET DU NOMBRE DE FERMES BIOLOGIQUES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DEPUIS 2005

Source des données : Agence bio / Graphique : BIO BOURGOGNE et Interbio Franche-Comté

DES EFFORTS À POURSUIVRE

dans les politiques d'urbanisme

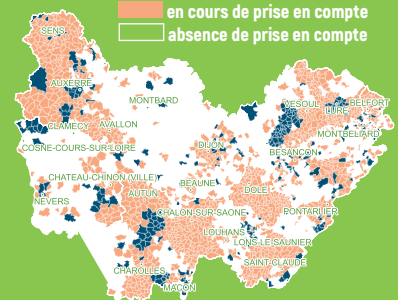
Les politiques d'aménagement du territoire sont un levier important pour limiter l'érosion de la biodiversité, voire contribuer à sa préservation. Les collectivités peuvent agir en sa faveur, en intégrant, notamment, les enjeux de maintien ou de remise en état des continuités écologiques dans leurs documents d'urbanisme : plans locaux d'urbanisme (PLU), schémas de cohérence territoriale (ScoT), SRADDET...

Ce dernier est un schéma régional d'aménagement et de développement durable, qui renforce la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des projets d'aménagement du territoire.

Pour autant, l'efficacité des documents de planification en matière de biodiversité est à renforcer sur plusieurs aspects. En particulier, l'acquisition de connaissances doit être mieux structurée, à travers, par exemple, la mise en œuvre d'atlas de biodiversité. Cet outil permet aux acteurs locaux de s'approprier les enjeux de biodiversité et de mieux les intégrer, ensuite, dans les projets d'aménagement et de développement du territoire. De plus, les collectivités disposent de compétences propres, pouvant favoriser le passage à l'action (par le biais de politiques de préservation, de gestion ou de remise en état d'espaces naturels, par exemple).

Près de 50 % des communes possèdent un plan local d'urbanisme prenant en compte les continuités écologiques

■ PLU approuvé
■ en cours de prise en compte
■ absence de prise en compte



Source des données : DREAL Bourgogne-Franche-Comté (outil SuDocUH)

DES FINANCEMENTS PUBLICS

encore insuffisants

Les subventions allouées par les pouvoirs publics (Union européenne, État, Région, Départements, Agences de l'eau, collectivités territoriales) **en faveur de la préservation de la biodiversité s'élevaient, en 2016, à plus de 53 millions d'euros**.

Ces financements sont principalement consacrés à l'amélioration des connaissances, la préservation des espèces menacées, la protection et la restauration des milieux, ou encore l'animation de sites (Natura 2000 par exemple), l'éducation et la sensibilisation du public.

Toutefois, ces efforts conséquents ne permettent pas, pour l'instant, de réduire les pressions sur la biodiversité de façon à inverser la tendance. Ils représentent par ailleurs une part infime (moins de 0,1 %) de la totalité de la dépense publique sur la région.



L'Observatoire régional de la biodiversité (ORB)
est un outil de production et de diffusion
de connaissances et un espace d'échanges
sur la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté.

Il est animé et coordonné par
Alterre Bourgogne-Franche-Comté,
agence régionale pour l'environnement et le
développement soutenable de Bourgogne-Franche-Comté,
sous le pilotage de la Région et de l'État,
en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB)
et les agences de l'eau. Il a vocation à intégrer les missions
de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) en 2022.

Pour en savoir plus, consultez le site de l'observatoire
et ses ressources : www.observatoire-biodiversite-bfc.fr

Pour nous contacter :
observatoire-biodiversite@alterrebfc.org



BIODIVERSITÉ
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
OBSERVATOIRE RÉGIONAL



alterre
bourgogne
franche-comté

Alterre Bourgogne-Franche-Comté
La Bourdonnerie
2 allée Pierre Lacroute 21000 DIJON
03 80 68 44 30
contact@alterrebfc.org

www.alterrebourgognefranchecomte.org